



Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 32/2008

Demande d'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 300'000.- pour la transformation, l'agrandissement et la rénovation de la Maison de Commune.

Composition Commission des Finances	
Jane Derry-Meylan	Membre
Charles Leu	Président
Cédric Margot	Membre
Philippe Muggli	Membre
Thierry Rebourg	Membre, rapporteur

Dates des réunions
14 juillet 2008
21 juillet 2008
14 août 2008

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Commission remercie Madame Bertusi-Pache, boursière, Messieurs Raymond Bron, Syndic, et José Rohrer, Municipal, pour les informations et explications fournies.

2. Commentaires de la commission

Pour mieux apprécier la capacité de notre commune à supporter des investissements conséquents et être ainsi mieux à même de pouvoir étudier ce crédit d'étude (qui sera suivi par un crédit de construction, le moment venu), la Commission des Finances a demandé et obtenu de la part de la Municipalité un état récapitulatif des investissements et amortissements prévus pour les années à venir. Ces chiffres appellent quelques les commentaires :

- Sur la base des Comptes 2007, la situation d'endettement de la Commune est excellente, toutefois notre marge d'autofinancement (CHF 1'275'737.-) est juste suffisante selon les normes communément admises. C'est notre premier facteur de préoccupation, car la marge d'autofinancement est le reflet de notre capacité à absorber de nouveaux investissements.
- Le plan actualisé de la Municipalité prévoit un montant d'investissements d'environ 19 millions d'ici à fin 2011. L'évaluation de certains de ces investissements a augmenté de façon significative depuis le début de la législature, par exemple : réfection de la Maison de Commune de 1 à 3.5 millions, réfection de l'Ancienne forge de 1.6 à 2.2 millions, Rénovation extérieure du collège de la Chavanne de 0.92 à 2.16 millions. C'est également un sujet de préoccupation.
- Les nouveaux investissements nous obligeront à emprunter et provoqueront une charge supplémentaire d'intérêts et d'amortissements qui viendra réduire notre marge d'autofinancement déjà critique aujourd'hui.
- La Commune doit faire face à de nouvelles charges ou à un accroissement des charges actuelles: gendarmerie, augmentation de la charge sociale, augmentation du coût de l'enseignement, du coût du Personnel. Tous ces facteurs vont également grever notre marge d'autofinancement.
- Certes, les impôts ont été augmentés en 2008 et des taxes vont être perçues pour les nouveaux quartiers, mais nous pensons que cela ne suffira pas à couvrir l'augmentation des charges. Il s'agit dès lors d'être vigilant dans les investissements et de fixer des priorités.

Une partie des éléments ci-dessus est difficile à quantifier ; nombreuses sont les incertitudes. La Commission des finances pense toutefois qu'il est possible d'affiner les évaluations afin de disposer peu à peu d'une planification financière. Nous n'en avons pas eu le temps, ni ne disposons de toutes les informations, mais nous travaillons dans ce sens en collaboration avec la Municipalité.

La dite Commission ne doute pas de la nécessité de réfection du bâtiment concerné; elle est toutefois divisée sur l'ampleur des aménagements nouveaux. Compte tenu de l'ampleur des investissements prévus, des incertitudes sur l'augmentation des charges et des revenus, et faute d'une planification financière, il se dégage une nette majorité pour une approche prudente. La Municipalité nous a certes indiqué que le crédit d'étude soumis à l'approbation du conseil communal ne signifiait pas de facto que le crédit de construction devrait être approuvé pour la totalité des travaux de la variante 3 ; nous en prenons note : le conseil pourra réduire au moment venu l'ampleur de la construction analysée, sans que cela ne génère de coûts d'étude supplémentaires.

Mais si l'opportunité de ces adjonctions n'est pas retenue par le conseil, pourquoi, dès lors, ne pas réduire le crédit d'étude ?

3. Financement

La liberté de financement demandée (emprunt ou trésorerie courante) convient totalement aux membres de la Commission. La Commission n'a donc pas de remarque particulière à ce sujet.

4. Amendement

La Commission vous propose deux amendements pour indiquer votre choix sur l'ampleur des travaux d'aménagement proposés :

Amendement 1 : le parking n'est pas souhaitable et le crédit d'étude est réduit de Fr. 60'000.

Amendement 2 : l'annexe n'est pas souhaitable et le crédit d'étude est réduit de Fr. 20'000.

Si les amendements 1 et 2 sont rejetés => variante 3 (crédit de Fr. 300'000 accepté)

Si les amendements 1 et 2 sont acceptés => variante 1 (crédit de Fr. 220'000 accepté).

Si l'amendement 1 est accepté et l'amendement 2 rejeté => variante 2 (crédit de Fr. 240'000).

Si l'amendement 1 est rejeté et l'amendement 2 accepté => variante 3 sans annexe...

5. Conclusion

La Commission des finances vous propose d'accepter le préavis 32/2008, en vous recommandant de voter les amendements proposés.

Cugy, le 28 août 2008

Jane Derry-Meylan

Charles Leu

Cédric Margot

Philippe Muggli

Thierry Rebourg
Rapporteur